

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 13 janvier 2020 à 19h00 à la salle du conseil, 1245, rue Principale.

Sont présents :

Mesdames :

Diane Kirouac, conseillère

Mélanie Vogt, conseillère

Messieurs :

Jean-Philippe Bibeau, conseiller

Nicolas Labbé, conseiller

Dominique Poulin, conseiller

Alexandre Bergeron, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19h00.

Mot du maire

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous. Il profite de cette première rencontre de 2020 pour souhaiter à tous, ses vœux de santé pour la nouvelle année. Il désire également que le conseil municipal reste aussi uni qu'il est présentement en desservant les citoyens du mieux qu'il le peut et en continuant à communiquer et à échanger dans l'harmonie pour le développement de notre municipalité.

2020-01

Adoption de l'ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire et extraordinaire du 2 décembre 2019 ;
3. Adoption des comptes pour la période du 2 décembre au 13 janvier 2020 et du journal des salaires de décembre 2019 ;
4. Affaires nouvelles de l'assistance ;
5. Dérogation Ferme Landrynoise inc. ;
6. Autorisation demande de nettoyage de cours d'eau Desrosiers branche 169 ;
7. Autorisation de signature de Chantal Cantin à l'institution financière ;
8. Adhésion : FQM, COMBEQ, ADMQ, Rouli-bus, SPAA, SIUCQ, Croix-Rouge ;
9. Demande d'aide financière : FADOQ, Fermière, Vie Active, Trio Desjardins, École Amédée Boisvert, DOMRÉMY, Prévention suicide, Sécurité Alimentaire, Partenaire 12-18, ARLPPHCDQ ;
10. MADA – Mise en place du comité de suivi pour le plan d'action 2019-2020 ;
11. Classique des Appalaches – autorisation ;
12. Déneigement de la halte écologique ;
13. Offre de services professionnels David Lafontaine ;
14. Participation au projet sensibilisation aux risques associés la circulation en milieu agricole ;
15. Appui aux journées de la persévérance scolaire ;

16. Résolution concernant le projet de loi no 48 fiscalité agricole) ;
17. Résolution programme emploi d'été Canada ;
18. Résolution mandater Suzanne pour faire la demande de projet pour emploi d'été programme d'emploi vert et Trio Desjardins ;
19. Lecture de la correspondance ;
20. Varia ;
21. Période de questions de l'assistance ;
22. Levée de la séance ordinaire du 13 janvier 2020.

2020-02 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Nicolas Labbé, conseiller :

Que l'ordre du jour du 13 janvier 2020 soit adopté tel que rédigé et que le varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire et extraordinaire du 2 décembre 2019

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller :

Que les procès-verbaux du 2 décembre 2019 soient adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-04 Approbation des comptes pour la période du 2 décembre 2019 au 13 janvier 2020 ainsi que le journal des salaires pour le mois de décembre 2019

ATTENDU QUE le journal des salaires ainsi que le registre des déboursés du mois de décembre ont été remis à chacun des membres du conseil par envoi électronique;

Proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère :

Et, il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer, le tout tel que présenté au journal des déboursés, d'autoriser la Directrice-générale et secrétaire-trésorière à payer lesdits comptes :

Registre des chèques # 4296 à # 4371 au montant de 172 891,51\$ et des prélèvements # 59 à # 77 au montant de 10 558,60 \$ totalisant 183,450.11\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 13 janvier 2020.

Suzanne Crête
Directrice-générale/Secrétaire-Trésorière

2020-05 Dérogation – Ferme Landrynoise inc.

Ferme Landrynoise – distance séparatrice des charges d'odeurs pour 2 bâtiments

ATTENDU QUE Ferme Landrynoise inc. demande une dérogation pour le 1150, Rang 7 Petit concernant la distance séparatrice de la lagune 1 existante et identifiée par le numéro 8 sur le plan préparé par Consultants Lemay et Choinière en date du 19 novembre 2019;

ATTENDU QUE pour être conforme à la réglementation actuelle la lagune doit être à une distance de 771,8 mètres du périmètre urbain;

ATTENDU QUE la distance de la lagune est de +/- 263 mètres du périmètre urbain et est dérogatoire d'une distance de 508,8 mètres;

ATTENDU QUE Ferme Landrynoise inc. demande une dérogation pour le 1150, Rang 7 Petit concernant la distance séparatrice du bâtiment identifié numéro 2 sur le plan préparé par Consultants Lemay et Choinière en date du 24 octobre 2019;

ATTENDU QUE pour être conforme à la réglementation actuelle le bâtiment numéro 2 doit être à une distance de 514,6 mètres des immeubles protégés;

ATTENDU QUE la distance du bâtiment numéro 2 est de +/- 469 mètres des immeubles protégés est dérogatoire d'une distance de 45,6 mètres;

ATTENDU QUE Ferme Landrynoise inc. innove et améliore ses installations depuis plusieurs années et projette l'expansion de la ferme dans les années à venir;

ATTENDU QUE lors de l'émission du permis en 1985 la construction du bâtiment et de la lagune respectait la réglementation de l'époque;

ATTENDU QUE pour bien comprendre, il faut savoir que selon la réglementation en date d'aujourd'hui celle-ci stipule que pour qu'un bâtiment d'élevage soit considéré comme distinct il doit être à plus de 150 mètres les uns des autres. Si la distance est moins de 150 mètres se sont des unités d'élevage unique s'ils ont un seul propriétaire physique ou moral;

ATTENDU QU'EN 1985 la Ferme était composée de trois entités distinctes ce qui rendait le projet conforme, mais avec la fusion des 3 compagnies la Ferme est devenue une seule entité morale donc dès qu'il y a un nouveau projet cela exige une nouvelle demande de dérogation à la municipalité. Plus le projet grandit plus les bâtiments s'éloignent du village et plus la demande de dérogation est grande parce que la référence de base reste toujours la même soit la première lagune 1 numéro 8 qui a été construite en 1985;

Par conséquent il est proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller:

Que la Municipalité de Saint-Albert accepte la demande de dérogation de Ferme Landrynoise concernant les distances séparatrices de la lagune 1 portant le numéro 8 et du bâtiment numéro 2 tels qu'identifiés au plan préparé par Consultants Lemay & Choinière en date du 24 octobre et 19 novembre 2019.

La Municipalité recommande également de tenir compte que la lagune est là depuis le début soit en 1985 qu'il n'y a pas plus de fumier qu'auparavant à l'intérieur, le fumier des nouveaux projets d'élevage est transporté sur des sites à l'extérieur de la ferme ou transformé en litière avec un nouveau procédé qui atténue de beaucoup les odeurs mais trop nouveau pour être considéré par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-06

Appui au projet d'expansion de Ferme Landrynoise inc.

ATTENDU QUE Ferme Landrynoise inc. projette d'ici 2030 l'expansion de la ferme;

ATTENDU QUE ceux-ci nous ont présenté le projet en décembre dernier, document en référence 2016.125;

ATTENDU QUE Ferme Landrynoise inc. est une entreprise de production laitière;

ATTENDU QUE Ferme Landrynoise inc. a au cours des dernières années construit, rénové et agrandi ses installations afin d'améliorer le bien-être de son troupeau et d'augmenter de sa productivité;

ATTENDU QUE pour le bon développement de la Ferme celle-ci dépend de deux facteurs majeurs : la disponibilité du quota de production laitière et des terres pour recevoir les déjections animales;

ATTENDU QUE la Ferme a entrepris des démarches d'envergure auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Le processus d'étude d'impact vise à documenter les différents impacts que pourraient avoir une expansion majeure des activités de la Ferme sur son milieu récepteur. Plusieurs aspects sont couverts et rien n'est laissé au hasard. Toute la documentation produite est disponible sur le site du MELCC;

ATTENDU QUE la Ferme désire obtenir l'appui de la Municipalité, à son projet d'augmentation du nombre d'unités animales;

ATTENDU QU'il n'est pas possible pour une municipalité d'émettre une autorisation pour un projet dans un horizon aussi lointain, la Ferme ne fait pas de demande de dérogation;

Par conséquent il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller :

Que la Municipalité de Saint-Albert appuie formellement le projet d'expansion de Ferme Landrynoise inc. sous conditions de respecter les règlements en vigueur au moment des différentes demandes de permis, de demander tous les permis nécessaires et d'effectuer toutes les démarches requises pour s'y conformer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-07

Demande de nettoyage de la branche 169 du cours d'eau Desrosiers

ATTENDU QUE Ferme R.L. Rheault Inc. a formulée une demande à la Municipalité pour le nettoyage de la branche 169 du cours d'eau Desrosiers ;

ATTENDU QUE la demande d'intervention est pour l'entretien sur une longueur de plus ou moins 800 mètres ;

Par conséquent il est proposé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller :

Que la demande soit transmise à la MRC d'Arthabaska pour l'exécution des travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-08

Autorisation de signature – Effets bancaires

Sur proposition de Madame Diane Kirouac, conseillère :

QUE Madame Chantal Cantin, adjointe à la directrice générale / Secrétaire trésorière par intérim, agira à compter de la date de la présente résolution, au titre de représentants de la municipalité Saint-Albert et exercera les pouvoirs de gestion suivants :

Émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;

Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité de Saint-Albert;

Demander l'ouverture par la banque de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité de Saint-Albert;

Signer tout document ou convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité de Saint-Albert ;

À l'égard des emprunts de cette dernière et des garanties qu'elle pourra consentir;

Pourra aussi, au nom de la municipalité de Saint-Albert, faire, signer, et exécuter tout document nécessaire pour donner plein effet au règlement relatif aux emprunts et aux garanties de la municipalité Saint-Albert.

Que deux (2) signatures soient toujours requises aux effets bancaires, à savoir un élu et une fonctionnaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-09

Adhésion 2020

ATTENDU QUE plusieurs associations ont fait parvenir à la Municipalité de Saint-Albert leur demande de contribution annuelle pour le maintien des différents services;

ATTENDU QUE le coût pour chaque association est le suivant pour l'année 2020 :

ADMQ	923,43 \$
FQM	1912,83 \$
COMBEQ	394,00 \$
Rouli Bus	4916,62 \$
SPAA	3446,56 \$
SIUCQ	1823,00 \$
Croix-Rouge	281,69 \$

Proposé par Monsieur nicolas Labbé, conseiller:

Que la Municipalité de Saint-Albert réitère son adhésion au service de : l'ADMQ, FQM, COMBEQ, SPAA, SIUCQ, Croix Rouge et de transport adapté Rouli-Bus pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-10

Aide financière accordée à des organismes pour 2020

ATTENDU QUE plusieurs organismes ont fait parvenir à la Municipalité de Saint-Albert leur demande d'aide financière annuelle pour le maintien de celle-ci;

ATTENDU QUE le montant accordé pour chaque organisme est le suivant pour l'année 2020:

DOMRÉMY	250 \$
Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable	250 \$
Vie active St-Albert	200 \$
Sécurité alimentaire	438 \$
École Amédée Boisvert	150 \$
Partenaires 12-18	4391 \$
Trio Étudiant Desjardins	600 \$
Ass. Régionale de loisir pour personne handicapées	250 \$
FADOQ St-Albert	400 \$
Fermières St-Albert	150 \$

Proposée par Madame Diane Kirouac, conseillère :

Que la Municipalité de Saint-Albert accorde les montants ci-haut énumérés à ces organisations pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-11

MADA – Mise en place d'un comité de suivi pour le plan d'action 2019-2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée à renouveler sa Politique des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette démarche la municipalité a mis sur pied un comité responsable composé de

citoyens, d'élus municipaux à titre de représentant de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce comité a déposé un projet de plan d'action qui fait suite à la tenue d'un sondage et d'une consultation publique auprès des citoyens qui résident sur le territoire de la municipalité au cours de l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Albert désire améliorer ses services et ses structures de façon à favoriser la participation de tous les citoyens et citoyennes;

Il est proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller:

Que le conseil municipal de Saint-Albert crée un comité du suivi qui aura pour mandat de s'assurer de la réalisation du plan d'action des politiques sociales MADA selon l'échéancier prévu;

Que les personnes suivantes soient reconnues comme membres de ce comité : Madame Mélanie Vogt, conseillère et Monsieur Nicolas Labbé, conseiller.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-12

Classique des Appalaches – Autorisation

ATTENDU QUE l'évènement La Classique des Appalaches a été créé pour permettre aux cyclistes de l'est du Canada et du Nord-Est des États-Unis d'allonger et de conclure la saison avec l'une des courses les plus difficiles en Amérique du Nord;

ATTENDU QUE les circuits de la Classique des Appalaches traversent différentes municipalités du 2 au 5 juillet ainsi que le 29 août prochain;

ATTENDU QU'un tel événement exige une bonne collaboration avec les municipalités touchées par l'évènement;

ATTENDU QUE pour assurer la sécurité de tous les participants et des bénévoles impliqués dans l'organisation, le Ministère des transport (MTQ), doit obtenir l'autorisation des municipalités concernées dans le projet;

ATTENDU QUE des démarches seront ensuite faites avec le comité organisateur et les municipalités pour planifier l'évènement efficacement et de façon sécuritaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller :

Que la municipalité de Saint-Albert autorise le passage de cyclistes sur des portions de ses routes pour l'évènement La Classique des Appalaches;

Que la municipalité de Saint-Albert s'engage à collaborer avec le comité organisateur de la Classique des Appalaches afin de planifier le bon déroulement de l'évènement 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-13

Déneigement de la Halte écologique

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Albert a demandé une offre de service pour le déneigement de la halte écologique pour la saison 2019-2020 et 2020-2021;

ATTENDU QUE l'entreprise Transport J.P. Desrochers a l'équipement adapté pour le déneigement de la halte;

ATTENDU QUE Transport J.P. Desrochers a soumis un prix forfaitaire incluant l'épandage d'abrasif au coût de 500\$ plus taxes pour chacune des saisons;

Il est proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller :

Que l'offre de service soit acceptée pour les saisons 2019-2020 et 2020-2021 au coût de 500\$ plus taxes par saison.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-14

Offre de services professionnels – Techni-Consultant inc 2020

ATTENDU QUE Techni-consultants inc offre ses services professionnels pour l'accompagnement de la municipalité pour l'année 2020;

ATTENDU QUE les services offerts concernent l'admissibilités aux aides financières, TECQ, tout ce qui est en lien avec les connaissances de la Municipalité sur ses infrastructures municipales ou sur les firmes potentielles;

ATTENDU QUE Techni-Consultant inc nous offre un service de collaborateurs que ce soient par courriel, téléphone, service de première ligne en lien avec les infrastructures municipales, écoute des besoins et démarches pour ressources externes;

ATTENDU QUE l'offre de service est établie sur une base forfaitaire au coût de 3 950 \$ plus taxes pour l'année 2020;

Il est proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère :

Que l'offre de service soit acceptée telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-15

Affiche de sensibilisation aux risques associés à la circulation agricole

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska via le fonds de développement du territoire « volet PDZA » a accepté de supporter les municipalités par une aide de 50% des frais pour l'acquisition des deux premiers panneaux de sensibilisation associés à la circulation agricole;

ATTENDU QUE l'aide proposé de 488 \$ par municipalité, permettra d'atteindre l'objectif fixé dans le Plan de développement de la zone agricole de la région et ainsi diminuer les collisions qui pourraient survenir et de diminuer le sentiment d'inquiétude et d'insécurité que ressentent de nombreux agriculteurs qui empruntent les routes;

Il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller:

Que la Municipalité de Saint-Albert fasse parvenir son intention de participer au projet à la MRC d'Arthabaska en achetant deux panneaux;

Que les panneaux soient installés sur le Rang 6 et à la hauteur du 242, rue Principale direction village.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-16

Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2020

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes et moins jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et moins jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études :

Il est proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère de déclarer que la municipalité de Saint-Albert appuie les Journées de la persévérance scolaire 2020 par cette résolution.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 17 au 21 février 2020, nous nous engageons aussi à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire, à hisser le drapeau de la persévérance scolaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-17

Projet de loi no 48 (fiscalité agricole)

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller et résolu à la majorité des membres présents:

QUE la municipalité de Saint-Albert:

- **EXPRIME** son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;
QUE CE PROJET n'ait pas lieu d'être, car c'est au gouvernement d'assumer la réforme et la répartition agricole;
- **DEMANDE** au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, au député fédéral de Richmond-Arthabaska, M. Alain Rayes, au député provincial de Drummond-Bois-Francs, M. Sébastien Schneeberger, ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-18

Programme Emplois d'été Canada (EÉC)

CONSIDÉRANT l'ouverture du Programme Emplois d'été Canada (EÉC);

CONSIDÉRANT QUE ce Programme ne se limite pas qu'aux étudiants;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Albert désire engager une personne pour la période estivale 2020;

Il est proposé par Monsieur Nicolas Labbé conseiller

QUE la directrice générale, madame Suzanne Crête, soit autorisée à présenter une demande pour un employé au Programme EEC;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer toutes les ententes et autres documents relatifs à ce Programme;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-19

Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS), doté d'une enveloppe de 294 millions de dollars (enveloppe fédérale-provinciale), vise à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives.

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS), vise à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives;

Il est proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller :

QUE la Municipalité de Saint-Albert autorise la présentation du projet de la patinoire au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Albert à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la Municipalité de Saint-Albert désigne madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-20

Offre de service – Imprimerie Héon & Nadeau

ATTENDU QUE les responsables du journal J'ai La Bougeotte ont reçu un nouveau prix de la part d'imprimerie Héon et Nadeau pour l'impression du journal;

ATTENDU QU'il y a une bonne augmentation et que celle-ci est de 90 \$ par mois soit 900 \$ par année;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé de faire une demande de prix à un autre imprimeur pour valider l'augmentation;

ATTENDU QUE Lithographik enr., peut faire l'impression et la livraison pour un coût de 450\$ par mois, mais le délai de la livraison est de 10 à 12 jours ce qui raccourci le délai de préparation;

ATTENDU QUE la différence de prix est de 900\$ comparativement à l'an dernier et pour ce faire nous demandons l'avis du conseil à savoir qui paie la différence la municipalité ou le journal;

Il est résolu à la majorité que la municipalité paiera la différence puisque ce sont tous des bénévoles qui travaillent au journal et que c'est un moyen de diffusion d'information gratuit pour les citoyens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La séance est ajournée à 20 h 53 et se poursuivra ce soir le 13 janvier 2020. La séance ordinaire du 13 janvier se poursuit à 21 h 30.

2020-21

Entente de fourniture de services MRC – Inspecteur en environnement

ATTENDU QUE le conseil dans le but de suivre l'évolution des demandes et des exigences gouvernementales a convenu de transmettre les fonctions d'inspecteur en bâtiment et de l'environnement à la fourniture de services offert par la MRC d'Arthabaska;

Il est proposé par Monsieur Nicolas Labbé, conseiller :

De confirmer à la MRC d'Arthabaska l'intention de la municipalité d'avoir accès à la fourniture de service relative à certaines fonctions d'inspection sur le territoire de la Municipalité. Le service demandé est d'une journée par semaine et qu'une entente sera préparée à cet effet par la MRC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-22

Levée de la séance du 13 janvier 2020

Il est proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère que la séance est levée à 21h31.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête,
Directrice-générale/
Secrétaire-trésorière

Je, Alain St-Pierre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 13 janvier 2020

Alain St-Pierre, maire